



Annulation du contrat abus de faiblesse

Par titi, le **09/07/2010 à 10:51**

Bonjour, mon mari a été hospitalisé dans un centre de psychothérapie pour une dépression sévère du 23-02-2010 au 14-05-2010. Il s'est rendu le 1-04-2010 dans un magasin SFR pour acheter un nouveau portable et a remplacé son ancienne puce dans son nouveau portable. Il a signé des documents contractuels sans qu'on lui explique qu'il souscrivait un nouveau contrat impliquant un second numéro et une seconde ligne. Il a fait confiance au vendeur qu'il connaissait, tous les mardis et jeudis il avait l'autorisation du psychiatre de sortir et se rendait au magasin pour effectuer divers achats. Il est rentré au centre avec son paquet ne sachant pas l'existence de cette puce. Un patient du centre lui a proposé de racheter son ancien portable, mon mari lui a remis le portable dans la nouvelle boîte, la seconde puce était à l'intérieur sans connaître son existence. Un prélèvement de 444.22 euros j'ai appelé le service SFR on m'annonce que mon mari a souscrit un mini forfait et qu'une autre facture s'élève à 1095 euros j'ai fait opposition sur les montants. J'ai porté plainte contre X et j'ai suspendu la ligne. J'ai envoyé un courrier à SFR expliquant la situation j'ai remis une attestation du psychiatre prouvant que mon mari n'avait pas ses capacités de discernement du à son traitement ainsi que le bulletin d'hospitalisation. On m'a répondu que mon dossier a été transmis au service fraude et qu'une régularisation sera effectuée concernant les factures émises. L'enquête de police a abouti, la plainte est chez le procureur. Je vous remercie de m'aider, cordialement.